



FÉDÉRATION DES CHOEURS
DU PAYS BASQUE

Ainhoa, le 16 janvier 2019

Ce début d'année nous permet de vous faire part d'une bonne nouvelle concernant nos chorales fédérées.

En effet, comme nous vous l'annoncions lors de notre dernière Assemblée Générale du 10 mars 2018, la Fédération IAE s'était rapprochée de la CAPB, et particulièrement de son adjoint à la Culture, Bruno CARRERE et de son directeur du service, Filgi CLAVERIE, afin de leur demander de nous aider à poursuivre le programme de commandes d'œuvres initié par la Communauté de Communes (devenue Agglo) Sud Pays Basque en 2007.

Notre appel a été entendu et par délibération du 26 juin 2018, le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque attribuait à notre Fédération, une subvention de 2 100 €, au titre de l'année 2018, que nous espérons voir renouvelée en 2019, du même montant.

Nous lançons donc dès aujourd'hui un appel à participation pour **six** commandes d'œuvres, pour la période **2019-2020**, temps que nous estimons nécessaire pour

- Chercher et trouver un compositeur
- Temps nécessaire à la création de l'œuvre
- Temps nécessaire à l'apprentissage et à la présentation de la pièce au cours d'un concert

Vous trouverez sur le document joint, « Appel à participation commandes d'œuvres 2019-2020, les échéances de ces étapes, et les critères requis.

Nous vous remettons également la liste des compositeurs recensés par l'Agglo Sud Pays Basque de 2007 à 2013 pour éventuellement faciliter vos recherches, sachant que le choix vous appartient entièrement.

L'œuvre composée devra être une création dans son ensemble, paroles et musique ; l'utilisation d'un texte, d'un poème qui n'aurait jamais été mis en musique est autorisée, de même que les paroles des chants sacrés

Aucune nouvelle harmonisation d'un chant profane existant ne sera acceptée.

La Fédération IAE souhaiterait que cette première édition soit réservée aux chorales n'ayant jamais bénéficié de ce projet antérieurement.

Les chœurs du territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque ne pourraient donc pas se porter candidats dans un premier temps ; cependant, ceux intéressés peuvent se faire connaître auprès de la Fédération afin de pouvoir rentrer dans ce programme 2019-2020, en cas d'insuffisance de candidatures à la date limite de dépôt du dossier : 30 avril 2019.

Les dossiers seront examinés par le Conseil d'Administration IAE courant mai, par ordre d'arrivée, et réponses données aux participants aussitôt. Il s'en suivra l'élaboration et la remise d'une convention tripartite Fédération-Chœur-Compositeur, dûment complétée et signée par les trois intervenants qui s'accompagnera de la remise d'un RIB du chœur ainsi que l'autorisation écrite du compositeur d'enregistrer son œuvre.

Si le nombre de sollicitations devait être supérieur à six, les suivantes, sous réserve d'avoir bien répondu au cahier des charges, feront partie du prochain programme 2020 - 2021

Nous espérons que cette démarche d'enrichir le répertoire du chant choral, de rencontrer un compositeur et travailler au plus près avec lui, sera pour vous et vos choristes, une belle expérience artistique et humaine et que l'aide financière de la CAPB se poursuivra longtemps.

Pantxoa DAGUERRE

Président IAE

Pour toutes informations complémentaires et/ou pour l'envoi des éléments de candidature, merci de vous adresser à Dominique LAMBERT, secrétaire de la Fédération des Chœurs du Pays Basque
domino@netcourrier.com 12 rue Itsasoa 64700 HENDAYE

téléphone 06 78 42 66 09